

LES CONDITIONS D'ADMISSION

NIVEAU	EXIGENCES/CONDITIONS
SECONDE	ETRE TITULAIRE DU BEPC
PREMIERE	AVOIR AU MOINS 10/20 COMME MOYENNE ANNUELLE DE LA CLASSE DE SECONDE
TERMINALE	ETRE TITULAIRE DU BAC 1
CAP	AVOIR LE NIVEAU DE LA CLASSE DE 4ème

LES PIECES A FOURNIR

- Une copie légalisée du relevé du BEPC
- 1 extrait d'acte de naissance légalisé
- 3 bulletins légalisés de la classe de 3^{ème} (pour les secondes)
- 2 bulletins légalisés de la classe de 2^{nde} (pour des places en première)
- 1 relevé de notes au BAC 1 légalisé (pour des places en T^{le})
- Copies légalisées des bulletins de la 1^{ère} ou T^{le} et le relevé ajourné des redoublants
- 2 photos d'identité

LES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à 6000F non remboursables ni déductibles des frais de scolarités

NB : POUR LES CAP LES FRAIS D'INSCRIPTION S'ELEVENT A 15000 F

LES FRAIS DE SCOLARITE

SERIES/FILERES	POUR TOUS LES NIVEAUX	
	IPG AFLAO APEDOKOE	IPG ZANGUERA
F3-F4	103000 F	103000 F
G1-G2-G3	78000 F	73000 F
CAP	150000 F	150000 F

CULTURE DE L'EXCELLENCE

Afin d'encourager l'excellence ; des récompenses sous forme de réduction des frais de scolarité sont octroyées aux élèves de la classe de seconde ayant une moyenne supérieure ou égale à quatorze sur vingt ($\geq 14/20$) au BEPC et aux élevés de classe de terminale ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à quatorze sur vingt ($\geq 14/20$) à l'examen du BAC 1

TENUE SCOLAIRE

GARCONS : Pantalon kaki et chemise bleu azur à l'effigie de l'établissement

FILLES : Jupe kaki et chemise bleu azur à l'effigie de l'établissement

NB :

-Les tricots à l'effigie de l'établissement sont disponibles à la direction

-Les mini jupes et toutes coupes fantaisistes sont refusées (confère modèle de coupe dans l'établissement)

MODALITES DE PAYEMENT

	SERIES	A L'INSCRIPTION	FIN DECEMBRE	FIN FEVRIER
APEDOKOE	F3-F4	50000 F	33000 F	20000 F
	G1-G-2G3	40000 F	23000 F	15000 F
	CAP	70000 F	50000 F	30000 F
ZANGUERA	F3-F4	50000 F	33000 F	20000 F
	G1-G2-G3	40000 F	23000 F	10000 F
	CAP	70000 F	50000 F	30000 F

**NB : LA PREMIERE TRANCHE EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX
AUCUN ANCIEN ELEVE NE PEUT ETRE ADMIS EN CLASSE SANS PAYEMENT DE LA PREMIERE
TRANCHE**

LES DEUX AUTRES TRANCHES SONT NEGOCIABLES ET PEUVENT ETRE INDIVIDUALISEES

**TOUTEFOIS ; AUCUN FRAIS DE SCOLARITE ENCAISSE N'EST REMBOURSE SAUF SI LELEVE
N'A PAS COMMENCE A SUIVRE LES COURS**